



PRÉFET D'ILLE ET VILAINE

**FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE  
DES INCIDENCES NATURA 2000  
A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE DEMANDE  
D'AUTORISATION DE DEFRIQUEMENT**



### ***Par qui?***

*Ce formulaire est à remplir par le **demandeur**, en fonction des informations dont il dispose sur le site de la DREAL Bretagne (adresse ci-dessous). Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lors qu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.*

### ***A quoi ça sert?***

*Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante: mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? La fourniture d'une évaluation des incidences pour toute demande d'autorisation de défrichage postérieure au 31 juillet 2010 est obligatoire, que le défrichage soit situé à l'extérieur ou à l'intérieur du site Natura 2000 (article L414-4 et R414-19 du code de l'environnement).*

### ***Dans quels cas utiliser ce formulaire?***

*Lorsque le terrain à défricher est situé à l'extérieur d'un site Natura 2000, et qu'à l'évidence le défrichage ne portera pas atteinte aux espèces et aux habitats du site Natura 2000*

*Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, de démontrer que toute incidence du défrichage sur un site Natura 2000 est exclue*

*~ Attention: si tel n'est pas le cas et qu'une incidence est possible, une évaluation des incidences doit être conduite.*

### ***Pour qui?***

*Ce formulaire permet au service administratif instruisant la demande (DRAAF Bretagne agissant par convention pour la DDTM 35) de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

### ***Comment remplir le formulaire ?***

Les renseignements nécessaires à l'instruction de ce formulaire se trouvent sur le site Internet de la DREAL Bretagne, portail Natura 2000 :

[http://www.bretagne.ecologie.gouv.fr/rubrique.php?id\\_rubrique=128](http://www.bretagne.ecologie.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=128)

**Coordonnées du demandeur:**

Nom (personne morale ou physique) : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Email : .....

**1<sup>er</sup> cas: défrichement hors site Natura 2000**

**a. Nature du projet: défrichement** (décrire sommairement le défrichement envisagé et la destination du terrain après défrichement)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**b. Localisation et cartographie**

*Joindre obligatoirement une carte de localisation du défrichement demandé, par rapport aux sites Natura 2000 les plus proches sur un extrait de carte IGN au 1/25 000<sup>e</sup>, 1/50 000<sup>e</sup> ou 1/100 000<sup>e</sup>.*

Le projet est situé :

Nom de la commune : ..... Département d'Ille et Vilaine

Lieu-dit : .....

Site Natura 2000 les plus proches :

A quelle distance ?

A ..... (m ou km) du site (nom du site) : ..... (FR53-----)

A ..... (m ou km) du site (nom du site) : ..... (FR53-----)

**c. Etendue du projet**

Surface à défricher : .....

**d. Conclusion**

**Compte tenu de la nature du projet, de sa surface, et de sa situation à l'extérieur d'un site Natura 2000, le défrichement envisagé n'est susceptible d'aucune incidence sur un site Natura 2000.**

Fait à .....le.....

**signature**

## 2<sup>ème</sup> cas : défrichement dans un site Natura 2000

---

*Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, mais le demandeur doit s'efforcer de fournir au mieux de ses connaissances les renseignements requis pour que l'étude d'incidence soit validée par le service instructeur.*

*Si le site Natura 2000 bénéficie d'un document d'objectifs (DOCOB) approuvé, on trouvera dans celui-ci la plupart des renseignements relatifs à la présence d'espèces ou d'habitats dont la protection est visée par Natura 2000.*

*Les DOCOB sont consultables en mairie ou sur le site internet de la DREAL BRETAGNE.*

### 1 Description du projet

- a. **Nature du projet: défrichement** (décrire sommairement le défrichement envisagé et la destination du terrain après défrichement)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### b. Localisation et cartographie

*Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du défrichement demandé, sur un extrait de carte IGN au 1/25 000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).*

Le projet est situé :

Nom de la commune : ..... Département d'Ille et  
Vilaine

Lieu-dit : .....

Site (s) Natura 2000 dans le(s)quel(s) est situé le projet :

Nom du site: ..... n° de site (FR53-----)

Nom du site: ..... n° de site (FR53-----)

### c. Etendue du projet

Surface à défricher : .....

### d. Période envisagée pour les travaux de défrichement

.....

## 2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues. La zone d'influence est généralement plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes:

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations, bruit
- Comblement de vallons (influence sur l'aval ou la périphérie du défrichement)
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation du défrichement
- Autres incidences .....

## 3 Etat des lieux de la zone d'influence

### MILIEUX NATURELS ET ESPECES:

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est recommandé de fournir quelques photos du site. Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo1 .....

Photo2.....

Photo3 .....

Photo4.....

Photo5 .....

### TABLEAU MILIEUX NATURELS:

TYPE D'HABITAT NATUREL		surface	Commentaires
<b>Milieux ouverts ou semi-ouverts</b>	<b>tourbière semi-boisée</b>		
	lande autre .....		
<b>Milieux forestiers</b>	forêt de résineux		
	forêt de feuillus		
	forêt mixte		
	plantation		
	ripisylve (forêt de bord de rivière)		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE:

(uniquement les espèces et habitats recensés dans le site Natura 2000 concernés, liste consultable sur [http://www.bretagne.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=128](http://www.bretagne.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=128))

Remplissez en fonction de vos connaissances, ou des indications contenues dans le DOCOB approuvé :

<b>GROUPE D'ESPECES</b>	<b>Nom de l'espèce</b>	<b>Cocher si présente ou potentielle</b>	<b>Autres informations</b> (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
<b>Amphibiens, reptiles</b>			
<b>Insectes</b>			
<b>Mammifères terrestres</b>			
<b>Oiseaux</b>			
<b>Plantes</b>			

#### **4 Incidences du projet**

*Décrivez sommairement les incidences potentielles du défrichement dans la mesure de vos connaissances.*

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et dans quelles proportions) :

.....

.....

.....

.....

.....

## 5 Conclusion

*Il est de la responsabilité du demandeur du défrichement de conclure sur l'absence ou non d'incidences de celui-ci.*

*A titre d'information, le défrichement est susceptible d'avoir une incidence lorsque:*

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*

**Le défrichement est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation du site dans lequel il est situé?**

- NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation de défrichement, et remis au service instructeur (DRAAF Bretagne agissant par convention pour la DDTM 35).
- OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation, et remis au service instructeur.

**Fait à .....le.....**

**signature**

## Où trouver l'information sur Natura 2000?

Dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 »:

Sur le site internet de la DREAL:

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Les-outils->

– In formation cartographique **CARMEN**:

Sur le site internet de la DREAL:

[http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML\\_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service\\_idx=25W&map=environnement.map](http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service_idx=25W&map=environnement.map)

– Dans les **fiches de sites région PACA**:

Sur le site internet Portail Natura 2000:

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>

– Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré:

Sur le site internet de la DREAL :

[www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB](http://www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB)

– Dans le **Formulaire Standard de Données** du site:

Sur le site internet de l'NPN:

<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

– Après de l'**animateur** du site:

Sur le site internet de la DREAL:

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer>

– Après de la **Direction Départementale des Territoires et de la Mer** du département concerné:

Voir la liste des DDTM dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 »